



2

MOTION

Luxembourg, le 21 juillet 2023

Dépôt : Marc Lies

Groupe politique CSV

P2 7937

La Chambre des Député(e)s,

- Considérant que le projet de loi 7937 prévoit la mise en place d'un registre national des logements abordables (RENLA) ;
- Considérant que le RENLA regroupe les données relatives aux logements abordables, aux acquéreurs et aux occupants de ces logements, aux demandeurs-locataires, aux candidats-locataires, aux locataires ainsi qu'aux bailleurs sociaux ;
- Constatant que les promoteurs sociaux et les bailleurs sociaux devront alimenter ce registre respectivement actualiser de manière permanente les données des renseignements y repris ;
- Estimant que la mise en place de cet outil représentera un travail considérable pour les communes et leurs offices sociaux ainsi que pour tous les acteurs sociaux ;

Invite le Gouvernement

- A faire en concertation avec les communes et leurs offices sociaux ainsi qu'avec tous les acteurs sociaux une évaluation de la nouvelle procédure réglant l'attribution des logements abordables une année après la mise en vigueur de la loi.


Marc Lies


Emile EICHEN


Félix EISCHEN


Elisabeth
MARGUE


Max Hengpel